

avaient fait à la Cour, pour trouver quelque remède à un état si affligeant, et notamment le peu de succès du P. Le Baillif, sur le crédit duquel ils avaient d'abord fondé leurs espérances ; ces Religieux, que tant d'obstacles eussent pu décourager, résolurent de vaquer à l'oraison, pour obtenir de Dieu la lumière sur le parti qu'ils avaient à prendre. Le résultat fut que, se sentant trop faibles pour lutter contre la compagnie, et trop peu protégés à la Cour pour y être écoutés et soutenus, ils devaient appeler à leur aide une communauté puissante, qui partageât, avec eux, les travaux des missions, attendu que le Provincial de Saint-Denis avait été autorisé, par le Saint-Siège, à charger de ses pouvoirs, en Canada, tels missionnaires qu'il voudrait y envoyer. Ils avaient appris, par leur propre expérience, que, pour réussir auprès des sauvages, il fallait avoir de quoi leur donner : que, plus on leur donnerait, plus aussi on les attirerait sûrement ; et ils conclurent, qu'au défaut des Religieux de Saint-François, à qui leur règle défend d'avoir des rentes, ils devaient introduire dans leurs missions une communauté qui pût s'entretenir par ses propres revenus, fournir à l'entretien et à la nourriture des enfants sauvages, qu'on formerait dans des séminaires, et assister aussi les nouveaux convertis.

II.

Les Récollets veulent appeler les Jésuites, qui acceptent l'invitation.

Ils jugèrent enfin que, parmi tous les Religieux rentés, ceux de la compagnie de Jésus seraient les plus capables et les plus propres, par leur zèle et leur crédit, d'apporter au mal un remède efficace et résolurent de s'adresser à eux. Avant de s'ouvrir de ce dessein à Québec, ils voulurent cependant pressentir, à cet égard, la disposition des esprits : c'était en 1624, et lorsque Champlain se disposait à repasser en France, avec sa famille. La Compagnie ayant alors à sa tête des Huguenots, on ne devait pas espérer qu'elle goûtât beaucoup cette proposition ; et de Caen qui, bien que Calviniste, avait quelque considération pour les Récollets, de qui il n'avait rien à craindre et qu'il nourrissait, ne témoigna pas, en effet, pour les Jésuites les mêmes sentiments. Comme la petite colonie était dans sa dépendance, tous ses commis et le reste des employés partagèrent son avis, et Champlain, lui-même, se montra d'abord assez équivoque sur l'opportunité d'appeler ces religieux en Canada. Voyant cette opposition générale, les Récollets crurent qu'ils devaient garder le silence le plus profond sur leur dessein, et que le seul parti qu'ils avaient à prendre était d'aller le soumettre au roi. En conséquence, ils lui députèrent l'un d'eux, le P. Irénée, qui partit pour la France avec Champlain, cette même année 1624. Arrivé à Paris, il proposa donc, de l'avis de ses confrères, au Provincial des Jésuites, de joindre de ses Religieux aux Récollets, pour partager leurs travaux apostoliques en Canada ; et, comme